

**Séance publique du 14 février 2005**

**Délibération n° 2005-2473**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Rue Emile Zola - Aménagement - Approbation d'un détail estimatif et des dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Opération n° 0831**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La requalification de la rue Emile Zola à Décines Charpieu est inscrite dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements votée par le conseil de Communauté en 2002. Cette opération a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 7 avril 2003 et du conseil de Communauté le 7 juillet 2003.

A ce titre, le conseil de Communauté le 7 juillet 2003 a autorisé l'individualisation d'une autorisation de programme de 1 000 000 €.

Cette opération a pour objectifs d'assurer :

- la sécurité des piétons au droit du collège, du gymnase et du centre nautique tout en maintenant une circulation de transit importante,
- la création d'une zone de stationnement plantée de 170 places,
- la création des parvis du collège et de la piscine.

L'emprise du projet est de 14 200 mètres carrés comprenant :

- la rue Emile Zola : la construction d'une voirie de six mètres de largeur en enrobés avec deux plateaux surélevés en enrobés rouge, des trottoirs traités en béton désactivé et d'une piste cyclable unilatérale,
- le parvis du centre nautique : création de stationnements (130 places) délimités par des espaces verts (arbres et plantations basses) et des circulations piétonnes en béton désactivé,
- le parvis du collège : création d'arrêt-minute en enrobé rouge et de larges espaces en roche broyée ocre, avec plantations. Les accès sont traités en béton désactivé.

La modification de ce projet souhaitée par la mairie nécessite :

- une sensible modification des zones à traiter (14 200 mètres carrés au lieu de 10 500 mètres carrés),
- la prise en charge de travaux entraînés par la modification des accès de propriétés privés.

De plus, le traitement qualitatif au droit des équipements sportifs en béton désactivé nécessite une révision du coût de cette opération à hauteur de 387 000 €.

Le montant global de cette opération est estimé à :

- études	30 000 € TTC
- travaux	1 357 000 € TTC
	<hr/>
total	1 387 000 € TTC

La direction de la voirie communique au Conseil un détail estimatif et des dossiers de consultation des entrepreneurs relatifs aux travaux de requalification urbaine de la rue Emile Zola à Décines Charpieu.

Les prestations, d'un montant de 1 357 000 € TTC, sont alloties de la façon suivante :

- lot n° 1 travaux de voirie,
- lot n° 2 travaux de plantations,
- lot n° 3 travaux d'assainissement,
- lot n° 4 travaux de serrurerie,
- lot n° 5 travaux de signalisation horizontale,
- lot n° 6 mission du coordonateur-sécurité,
- lot n° 7 plan de récolement voirie ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme individualisée le 7 juillet 2003. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 387 000 € en dépenses. Le montant global est ainsi porté à 1 387 000 €,

b) - les travaux pour un montant de 1 357 000 € TTC.

2° - **Accepte** le présent détail estimatif et les dossiers de consultation des entrepreneurs.

##### 3° - Décide que :

a) - le lot n° 1 : travaux de voirie, le lot n° 2 : travaux de plantations et le lot n° 3 : assainissement seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40, 58 à 60 du code des marchés publics ;

b) - les lots n° 4 à 7 seront traités sur les marchés annuels traités par voie d'appels d'offres et conclus à cet effet par la communauté urbaine de Lyon,

- . pour les lots n° 4 à 6 par la direction de la voirie,
- . pour le lot n° 7 par la direction des systèmes d'information et de télécommunications.

4° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

5° - **La dépense** pour les travaux sera imputée sur l'opération Décines Charpieu-rue Emile Zola - aménagement de la voirie - pour un montant de 1 357 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,